

SENS ET COHERENCES HUMAINES

[Panneau d'information](#) - [Accueil du site](#) - [Télécharger le texte au format PDF](#) - [Adobe® Acrobat® Reader™](#)

Textes images HTML ©Roger NIFLE 1996 2001 tous droits réservés.

CONFERENCE SRA 10/1998

SIGNIFICATION ET RATIONALITE DE LA RELATION AU RISQUE DES ACTEURS

Roger NIFLE Septembre 1998

Tout d'abord on notera que la notion de risque n'est pas aussi simple que les techniciens veulent bien nous le dire. C'est simple dès que l'on a établi une convention sur l'usage du terme entre experts, mais tant pis pour ceux qui en ont d'autres et en particulier tant pis pour ceux qui sont personnellement ou collectivement confrontés aux risques de l'existence.

Ceux là se débrouillent avec les Sens humains du risque, Sens personnels, Sens culturels.

Quant aux experts, il serait intéressant de confronter la définition et le Sens qu'ils donnent au risque dans leurs spéculations et le Sens qu'ils donnent au risque dans leur vie personnelle ou même leur vie professionnelle... Mais quels risques prennent-ils en se reposant sur une convention d'experts ?

Notre expérience théorique et humaine nous amène à penser qu'il y a plusieurs Sens de la relation au risque qui, chacun, structure définitions, interprétations, attitudes, comportements et rationalités.

Celui qui appréhende le risque dans un certain Sens trouvera une cohérence dans ses analyses et ses actes qui lui suffira pour se "donner raison".

Notre expérience du terrain et nos recherches montrent que tous les acteurs sont impliqués dans ce rapport au risque et que le Sens prône à conséquence. On retrouvera alors des attitudes types avec leurs arguments, mode d'action et résultats.

Nous allons livrer ici quelques aperçus de ces divers rapports aux risques à partir d'une analyse des Sens de la notion de risque réalisée à partir des travaux de l'Institut Cohérences et de la théorie des Sens et Cohérences Humaines.

Pour en montrer l'intérêt nous évoquerons des exemples tirés notamment de cas d'intervention sur le terrain à l'occasion de la mise en oeuvre de plans de prévention des risques d'inondation dans le cadre d'un programme de recherche

action commandé par.....

LA NOTION DE RISQUE

Tout d'abord le risque est une anticipation sur la possibilité d'un dommage. En cela, il est une spéculation entièrement construite dans l'imaginaire. Ce n'est pas un fait puisque lorsque le fait se produit ce n'est plus un risque mais un accident ou un dommage.

Il est vrai que le calcul statistique ou mieux le calcul des probabilités nous donne des indications utiles surtout si on raisonne à grand échelle. Si on raisonne localement, personnellement, c'est déjà plus délicat. La décision individuelle sur une espérance de vie et la décision d'une compagnie d'assurance ne peuvent avoir les mêmes bases sauf à faire des contres sens majeurs sur l'emploi des instruments mathématiques.

En outre, l'effort d'objectivation des experts, dont l'origine peut être très obscur, peut en venir à nier ce caractère spéculatif, imaginaire, éliminant du même coup la dimension humaine, subjective celle qui est aux prises avec les situations difficiles et celle dont dépend la maîtrise des situations, paramètre majeur de la question du risque.

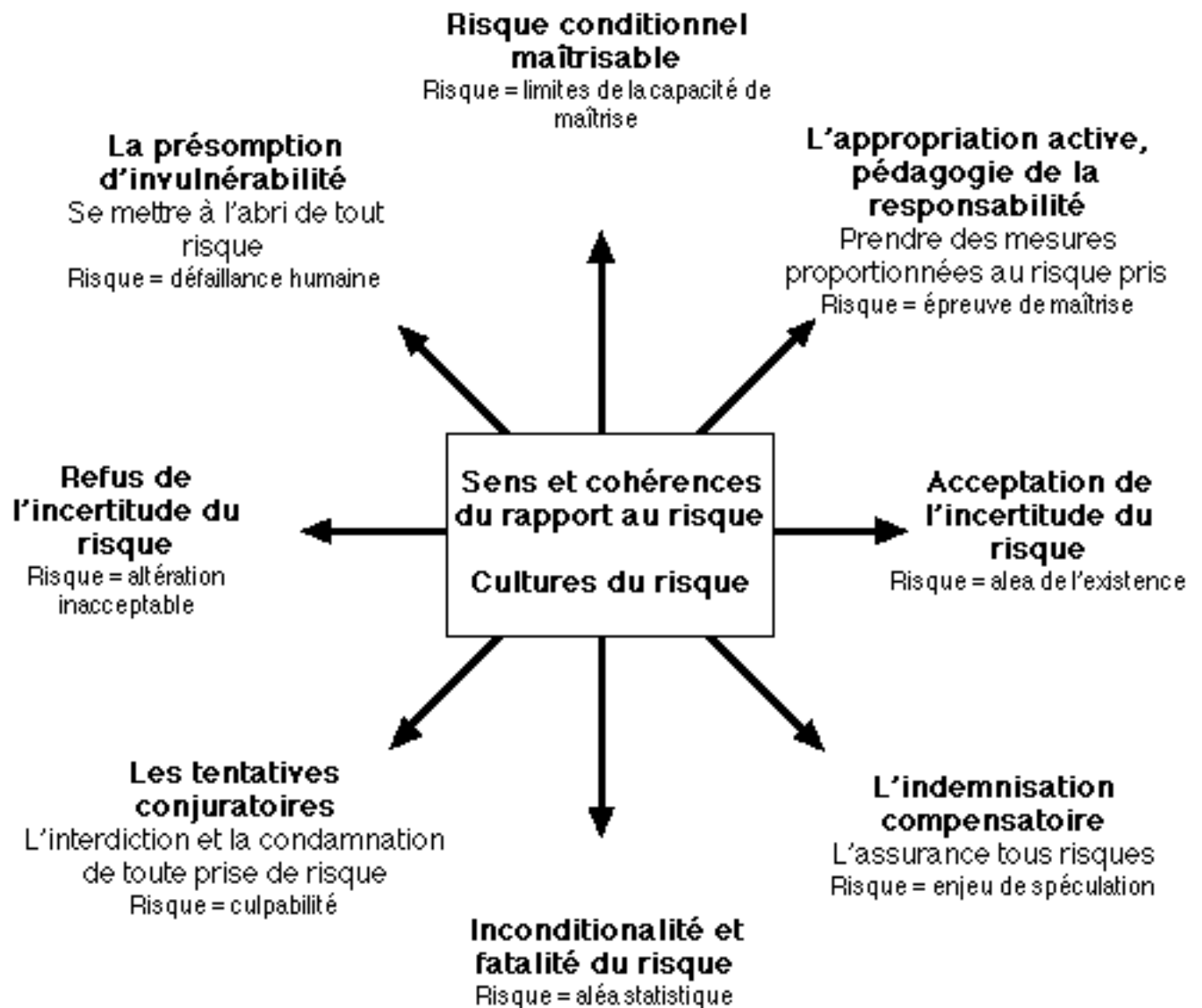
Le risque encouru par un enfant de deux ans traversant la rue est-il le même que celui d'un adulte. On voit rapidement que la réflexion fait intervenir de nombreux paramètres soit liés au contexte en situation, soit liés à la personne et même à son entourage.

Sens et Cohérences des rapports au risque



Institut Cohérences

Recherche, Prospective, Formation, Conseil



LA CULTURE DU RISQUE

Attitudes et logiques des acteurs

La carte des cultures des rapports au risque va nous faire rentrer dans des logiques plus précises.

Un premier couple d'opposition de Sens et de logiques correspond à l'acceptation ou au refus de l'incertitude.

D'un côté le risque est inhérent à la vie et la prise de risque et la condition d'une vie libre et engagée. Le risque est accepté, autant que toute démarche, humaine individuelle et collective, est confrontée à l'altérité, à l'incertain, à

l'inconnu.

D'un autre côté le risque est intolérable, l'incertitude doit être éliminée. Le risque c'est l'autre, l'inconnu, l'incertain, susceptibles d'altérer un état présent. On en verra différentes versions dont celle de "l'accusation de l'homme" ou celle du "maillon faible" de la chaîne de sécurité.

Un second couple d'opposition de Sens et de logiques correspond d'un côté à une logique fataliste qui assimile le risque à l'aléa statistique et de l'autre côté à la mesure d'une limite de la capacité de maîtrise des situations.

Du premier côté, le risque c'est ce qui doit arriver, une intervention du sort (ou du hasard) imparable. Le calcul statistique se pose comme constat et s'érige en vérité factuelle. L'objectivation renforce l'illusion du caractère inéluctable du risque. On voit là que l'homme n'y a aucune part sauf comme facteur environnemental, accessoire, paramètre d'un calcul.

A l'inverse le risque est compris comme la mesure d'une limite de maîtrise. Un calcul de probabilité est possible mais il est conditionnel. La probabilité dépend de l'action humaine et de la capacité de maîtrise de la situation.

On voit là que l'objectivation est possible mais qu'elle fait intervenir la maîtrise humaine dont les facteurs sont la subjectivité, la responsabilité, l'autorité, le discernement, les motivations, la culture, etc.

Ces deux couples d'opposition mériterait d'être approfondis mais dans le cadre de cet article ils vont surtout servir à baliser les quatre champs sur lesquels nous allons insister particulièrement.

1) L'indemnisation compensatoire

C'est l'une des grandes cultures du risque facilement repérable.

Elle conjugue l'acceptation du risque avec le fatalisme statistique. L'attitude est alors spéculative. S'il y a un risque alors il faut obtenir une compensation et si possible avec bénéfices.

C'est l'attitude de ceux qui se tournent volontiers vers les assurances mais aussi vers l'Etat ou toute source d'indemnisation possible. C'est aussi le calcul des assurances soucieuses de leurs bénéfices. C'est aussi quelquefois celui de l'Etat dont les spéculations font intervenir d'autres facteurs.

Soyons clair il ne s'agit pas ici de stigmatiser le recours à des indemnisations mais la logique d'indemnisation qui est une logique de déresponsabilisation.

Lorsque le risque devient une donnée (statistique) dans un calcul (spéculation) alors c'est la responsabilité humaine qui est évacuée de part et d'autre.

Une analyse plus poussée de cette culture du risque et des rationalités qu'elle développe montrerait la complexité qu'elle engendre lorsque plusieurs "risques" sont envisagés et que des choix spéculatifs sont fait entre des risques et des bénéfices, affectifs, économiques, matériels, stratégiques, identitaires, politiques ou communautaires.

Il y a même des prises de risque spectaculaires qui acceptent par exemple un danger physique pour un bénéfice identitaire ou un danger social pour un bénéfice économique ou l'inverse. Ne négligeons pas aussi les calculs sordides qui compensent le risque des uns par le bénéfice des autres.

Cette culture spéculative du risque imprègne une grande partie des comportements de nos sociétés modernes. Aucun de ses acteurs publics, privés, individuels, collectifs, professionnels ou institutionnels, scientifiques ou experts n'en est exempt ce qui se traduit dans les rationalités développées et le résultat calamiteux qui en dérivent.

2) Les tentatives conjuratoires

Au risque fatal, statistiquement établi, se conjugue le refus du risque associé par exemple à une peur excessive de l'incertitude.

Cette conjonction d'un risque fatal et refusé conduit à des rationalités qui peuvent prendre des formes surprenantes. L'impasse logique conduit à des comportements que l'on peut qualifier de conjuratoires.

Dans certaines sociétés cela peut s'appeler "danser sur un volcan", dans d'autres différentes pathologies sociales (ou institutionnelles) peuvent se faire jour. En, tout cas on trouvera souvent une conjugaison d'un excès de raisons objectives associé à un déni du réel.

La solution logique c'est le "détournement du sujet".

Elle consiste par exemple à organiser la "prise en faute" des victimes éventuelles grâce à une "interdiction du risque" ou bien à exiger une sécurité absolue, un zéro risque de l'Etat ou des médecins ou de toute autorité qui se pose aussi comme altérité et qui incarne phantasmatiquement une toute puissance, coupable si elle défaille.

Plus trivialement le traitement juridique des problème de risque en est le terrain favori. Certains fonctionnaires qui pensent la procédure est un barrage contre... leur propre risque et l'excès de procédure le moyen de prendre en faute à coup sur en cas de catastrophe.

Cette logique, sécuritaire et, disons le, paranoïaque est largement répandue et là aussi tous les acteurs peuvent y être entraînés. Soulignons que les situations de fragilité favorisent ce type de réflexe ce qui entraîne des "contaminations" étonnantes. Tel élu nous dit "la catastrophe, c'est l'Etat". L'inquiétude de tel service de l'Etat se traduit par un excès procédurier. La recherche du contentieux pour s'exonérer de toute responsabilité est aussi très fréquente.

Notons enfin que tous les registres sont utilisables pour "manipuler le sort", émotions, menaces, séductions, violences, démonstrations de puissance (ou d'impuissance...). Les media peuvent jouer un rôle de pacification dans les situations tendues ou, au contraire, aggraver l'inquiétude et donc les tensions.

Enfin il faut noter que cette logique laisse intacte les sources de danger et organise l'irresponsabilité réelle au nom de la responsabilité juridique.

3) La présomption de l'invulnérabilité

La logique du refus et la peur du risque trouvent ici une issue toute différente en se conjuguant avec une conception du risque corrélé avec la maîtrise des situations.

Cependant c'est la démesure qui s'installe avec la recherche d'une invulnérabilité quasi totale, d'une sécurité absolue. Contrairement au cas précédent où il n'y avait rien à faire que de conjurer le sort ou de déplacer la faute sur les autres. Ici l'action humaine est jugée déterminante.

Cette culture du risque se traduit par deux attitudes fort classiques.

La surprotection d'un côté et de l'autre l'évitement de tout risque supposé.

La surprotection, c'est la recherche de moyens de protection qui permettent quasiment d'éliminer tout danger, de se retrouver en position d'invulnérabilité. Le coût en est évidemment exorbitant. Comme l'investissement n'est jamais suffisant l'invulnérabilité est un leurre.

Dans nombre de cas on a même vu de tels projets produire l'effet inverse; Leur impossibilité économique a empêché toute action plus mesurée et efficace. Avec la diminution de vigilance que l'on observe en situation surprotégée on voit que l'effet est souvent contre productif.

L'évitement de tout risque se traduit par exemple par une tutelle excessive empêchant tout mouvement intempestif (pas de risque, pas d'incertitude) et on sait les ravages éducatifs que cela produit. La présomption d'invulnérabilité s'exprime aussi par la croyance que l'évacuation des "zones à risque" met à l'abri de tout danger. On voit que l'attitude de retrait systématique conduit à un leurre, celui d'un monde sans danger, sans risque donc sans altérité. On retrouve alors "l'accusation de l'homme", de la société, dont il faut évacuer les méfaits en reconstituant par exemple un espace sans altération donc "sans altérité". Nous laisserons au lecteur le soin de traduire cela dans l'actualité du monde d'aujourd'hui.

4) La logique d'appropriation active

Elle conjugue l'acceptation de l'incertitude de la prise de risque avec une conception du risque liée à la mesure des limites de maîtrise des situations.

Dans ce sens le risque est une épreuve de maturité. Une provocation à progresser.

La logique d'appropriation active en devient le support d'une stratégie d'appréhension et de maîtrise des risques.

Elle s'exprime par trois moments forts.

L'évaluation du risque qui est un travail de connaissance, non seulement sur les facteurs contextuels mais aussi sur les capacités propres à s'y confronter.

L'évaluation du risque est donc relative à une personne, une collectivité, une institution et son appropriation est "prise de mesure" à la fois des conditions et

des capacités propres. Rien n'interdit l'usage de la statistique mais le risque n'est identifiable et évaluable qu'en se rapportant à la capacité de maîtrise des situations en question.

L'évaluation du risque dans l'appropriation active est donc une pédagogie de la mesure et de la connaissance de soi et de ses limites.

Le second moment est celui de la prise de position. Conséquence du premier, elle est reconnaissance de sa responsabilité, de l'exigence de la décision personnelle, collective, institutionnelle (le contraire du formalisme défensif et conformiste).

La décision propre portera aussi sur la mesure du possible en l'absence de certitudes absolues.

Le troisième moment est celui de l'action consistant à prendre des mesures appropriées.

Ces mesures sont alors confrontées au réel et au devenir, à la situation actuelle et aux enjeux de développement. Elles ne peuvent être isolées de tous les autres engagements et ne peuvent exclure aucun volet de la situation.

C'est ainsi que la logique d'appropriation active ou de responsabilité propre intégrera à leur place, assurances, règlements, protections mais tout cela en tant que moyen propice en fonction des limites de capacité des personnes ou populations concernées.

C'est ainsi que cette logique de l'appropriation active donne tout son Sens à la notion de responsabilité et qu'en contre point les autres logiques en sont des caricatures.

Pour conclure on soulignera d'abord qu'une méthodologie basée sur la conduite de processus d'appropriation active a fait ses preuves par exemple dans la mise en oeuvre par des collectivités de plan de prévention des risques d'inondation (souvent réduits à un formalisme procédurier).

On notera par ailleurs que la problématique des risques renvoie à la question de la responsabilité humaine que l'on a vu assimilée :

- soit à une exigence de constat fatal, "scientifiquement calculé", une reddition devant l'évidence statistique,
- soit à une culpabilité congénitale partageant le monde entre nous, accusateurs et les autres, coupables.

L'appropriation active fait de la confrontation au risque une école de la responsabilité non par calcul mais par une pédagogie de la mesure, du risque mesuré.

Roger NIFLE Septembre 1998

[Panneau d'information](#) - [Accueil du site](#)